

# SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mil dix huit, le trois décembre à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 novembre s'est assemblé à la mairie de Balzac, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude COURARI Maire.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

COURARI/BUJON/LIEGE-TALON/MAILLOCHAUD/MARTIN/MIRAULT//DENZLER  
MONDIN/PENICHON/LAVAUD/MOITEAUX/COURLIT/MENOIRE

## ÉTAIENT EXCUSÉES :

Madame THABAUD a donné pouvoir à Madame LIEGE-TALON  
Madame ALLOY,

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur COURLIT

## DECISION MODIFICATIVE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants, décide de procéder au vote des crédits supplémentaires et du virement de crédits suivants :

### Investissement recettes

Chapitre 024 compte 024 "Produits de cessions d'immobilisations" : + 100 000,00€

Chapitre 16 compte 1641 "Emprunts en euros" : - 46 000,00€

### Investissement dépenses

Chapitre 21 compte 2188 opération 87 "Acquisition de matériel" : + 2 500,00€

Chapitre 21 compte 2111 "Terrains nus" : + 1 100,00€

Chapitre 21 compte 2111 opération 141 "Voie douce" : + 1 500,00€

Chapitre 23 compte 2315 opération 142 "RD737 3ème tranche" : + 35 000,00€

Chapitre 23 compte 2315 opération 86 "Voirie" : + 13 900,00€

Dans le cadre des échanges de terrains pour la voie douce, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants, décide de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants :

### Investissement recettes

Chapitre 024 compte 024 "Produits de cessions d'immobilisations" : + 12 384,00€

### Investissement dépenses

Chapitre 21 compte 2111 opération 141 "Voie douce" : + 12 384,00€

## CONVENTION ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux d'éclairage public, rue du Pont Neuf, la participation financière de la commune est de 901,46€.

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit prendre une délibération pour verser cette somme en fonds de concours (section d'investissement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, décide que le montant défini ci-dessus sera versé au Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz de la Charente en fonds de concours et autorise Monsieur le Maire à signer la convention concernant cette opération.

## QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que la communauté du GrandAngoulême souhaite engager une démarche de valorisation du fleuve en créant un programme d'animations autour du fleuve Charente sur la période de mai à septembre. En parallèle, GrandAngoulême souhaite développer de nouveaux rendez-vous sur les berges qui pourraient s'intituler «les guinguettes».
- Les propriétaires du futur restaurant situé Place de la Liberté proposent une visite des locaux avant l'ouverture. Celle-ci se fera le lundi 10 décembre 2018 à 19h30.
- Monsieur BUJON rappelle à l'assemblée que la commune adhère au service de Conseil en Énergie Partagé (CEP) dont les objectifs principaux sont de limiter les consommations et dépenses d'énergie de notre patrimoine tout en contribuant à la réduction de l'impact environnemental de notre commune. Il informe également que notre convention d'adhésion se termine le 28 février 2019 et qu'une nouvelle convention devra être signée si la commune souhaite continuer à adhérer à cette structure. Cependant, l'arrêt du financement de ce service par l'ADEME devrait entraîner une augmentation de la cotisation. Celle-ci passerait à 0,70 € par habitant au lieu de 0,46 € (délibération du 20 novembre 2017). Le conseil ne souhaite pas poursuivre son adhésion avec une telle augmentation.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que la communauté d'agglomération du GrandAngoulême risque de ne pas reprendre plusieurs compétences ou services exercés par l'ancienne communauté des communes Braconne et Charente. Les dépenses de la commune risquent donc d'augmenter en 2019 sans être compensées par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).
- Madame MAILLOCHAUD informe le conseil que la mise en place du nouveau régime indemnitaire, voté lors du conseil municipal du 29 octobre 2018, s'appliquera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- Monsieur MOITEAUX propose que la commission culture étudie la possibilité d'organiser, avec l'association Contact Rural Cinéma Agence Tardoire Bonnieure (CRCATB), la projection de films dans la salle des fêtes.